

Journal de Roubaix

TAUX D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un an, 18 fr. Les autres départements et l'étranger le port en sus. Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire: Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A TOURCOING, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78. — A PARIS, à l'Agence France, place de la Bourse, 8. — A BRUXELLES, à l'Agence de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A MOSCOW, chez M. Henri Lemoine, rue de la Station. — En vente à Paris aux Bibliothèques de la gare d'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare

MORTALITÉ INFANTILE

Puisque la natalité décroît en France, il est de toute nécessité que nous nous efforcions de réduire aussi la mortalité à de plus étroites limites; et le premier point qui doit fixer l'attention des pouvoirs publics et de tous ceux, économistes ou médecins, qui ont souci de l'avenir de la France, est la mortalité du premier âge. Sans doute, l'administration a déjà fait beaucoup en faveur de l'enfance; toutefois on peut se demander si ce qui a été fait est suffisant. Les chiffres relevés dans les statistiques vont nous fournir les éléments de la réponse.

Durant la période décennale, qui s'est écoulée de 1888 à 1897, la moyenne générale des décès de la première année a été de 37 pour 1,000 habitants; c'est une proportion considérable, quand on songe que la première année fournit près d'un sixième du total des décès.

Comme il faut bien s'y attendre, cette moyenne n'est pas uniforme: tout d'abord, six départements se distinguent entre tous par les chiffres élevés de la mortalité infantile, ce sont la Seine-Inférieure (6.8), l'Ardeche (6.5), les Hautes-Alpes (5.8), le Nord (5.3), la Haute-Loire (5.1) et les Vosges (5). Nous retrouvons ici en première ligne la Seine-Inférieure, que nous avons déjà trouvée en mauvaise place pour l'ensemble des décès: nous ne savons pas à quoi attribuer cette situation fâcheuse, tandis qu'elle s'explique dans certains départements, tels que les Vosges et les Hautes-Alpes, par la rigueur du climat. Devons-nous rechercher les causes dans l'état-civil des enfants? Dans le Nord, il est né, en chiffre rond, 45,000 enfants légitimes et 6,200 enfants naturels; il est mort 4,300 enfants légitimes et 840 enfants naturels, soit une proportion de 19 enfants légitimes sur 100 et de 25 enfants naturels.

Dans la Seine-Inférieure, les proportions respectives sont de 20.15 pour les enfants légitimes et de 32.8 pour les enfants naturels. Pour l'ensemble de la France la moyenne des décès des enfants légitimes est de 1.43, et celle des enfants naturels de 2.5. Il semblerait résulter de ces chiffres que, dans le Nord, ce sont les enfants légitimes qui dépassent la moyenne, et que, dans la Seine-Inférieure, les deux catégories d'enfants dépassent la moyenne, les enfants légitimes de 6.2 et les enfants naturels de 7.8 0/0. Il ne nous semble pas qu'il y ait à tirer de ces chiffres une conclusion quelconque, dans un sens ou dans un autre; nous n'avons qu'à constater un fait, à savoir que la Seine-Inférieure, en particulier, est loin de s'améliorer au point de vue de la population.

À côté des six départements que nous venons de citer, il y en a un certain nombre, vingt-huit, dans lesquels la moyenne de ces décès varie entre 4 et 5 pour 1,000; ces départements forment trois groupes d'importance inégale; le premier comprend la Picardie, l'Artois, l'Île-de-France, plus la Marne, à l'est, et la Sarthe, vers l'ouest, soit neuf départements. Le second groupe embrasse les trois départements de la pointe de Bretagne; le troisième groupe enveloppe onze départements et s'étend des monts d'Auvergne aux Alpes. En dehors de ces groupes, on rencontre certains départements isolés comme Meurthe-et-Moselle, le Doubs, le Haut-Rhin et les Pyrénées Orientales.

Par contre, vers le centre et le sud-ouest, nous trouvons un groupe compact de dix-huit départements, dans lesquels la mortalité infantile varie entre 2 et 3; à ce groupe, il faut ajouter l'Yonne, la Haute-Marne et la Côte-d'Or d'une part, et ensuite la Manche et le Var.

La Seine se trouve vers la moyenne avec 3.6. On admet que les départements où sont envoyés les nourrissons des grandes villes et de Paris, en particulier, présentent une mortalité élevée, comme dans Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Eure-et-Loir; mais on se demande comment il se fait que le Rhône ne compte que 3 décès, tandis que la Loire en accuse 4.2.

Après cette revue des départements, il nous reste à voir la marche de la mortalité infantile pendant les dix dernières années. En 1888, le chiffre des décès était d'environ 146,000; en 1892, il atteignit 152,000, baissa en 1893 et 1894, se releva à près de 149,000 en 1895, et se trouva en 1897 à 132,000; c'est donc une diminution appréciable, qui comprend 20,000 décès, si l'on prend la plus mauvaise année, et encore faut-il noter que 1896 a été meilleure que 1897, puisqu'il n'atteignit que 128,000.

La courbe des enfants légitimes et celle des enfants naturels se ressemblent, de sorte qu'on ne peut pas dire que la mortalité est plus grande parmi ces derniers que chez les premiers; elle serait peut-être moins grande relativement. Cela tiendrait, sans doute, à ce que les enfants légitimes sont plus fréquemment mis en nourrice, tandis que les enfants naturels sont au contraire nourris le plus souvent par la mère. Il y a là un fait à noter, et qui semble mériter l'attention des personnes compétentes.

Une remarque qu'il y a aussi à faire, c'est que la mortalité est sensiblement plus forte chez les filles; chez les premiers, la moyenne des décès par an est d'environ 70,000, tandis que celle des filles n'est que de 60,000, c'est une différence normale de 10,000 que l'on constate chaque année; heureusement que la natalité des garçons est supérieure en moyenne de 15 à 18,000 à celle des filles. Il n'en résulte pas moins qu'à vingt ans la population féminine est supérieure à la population masculine.

Et maintenant, quelle conclusion convient-il de tirer de ces chiffres? Évidemment, comme nous l'avons dit au début, beaucoup a déjà été fait en faveur de la première enfance, mais nous insistons pour que l'administration supérieure tienne ferme la main à l'exécution scrupuleuse des règlements, que des médecins, des maires, des inspecteurs sont encore parfois enclins à négliger. Il ne s'agit pas seulement de conserver des soldats à la France, mais il faut aussi lui conserver des agriculteurs, des producteurs, des ouvriers de toute sorte, et c'est également une des faces de la défense nationale. L. B.

Informations

Le passage des troupes de la marine à la guerre

Paris, 15 décembre. — La Liberté dit apprendre de source autorisée, que le conseil supérieur de la guerre, appelé récemment à se prononcer sur le projet de loi déposé par le gouvernement sur le passage à la guerre des troupes de la marine, a émis par 5 voix contre 4 un avis défavorable. Le gouvernement, ajoute la Liberté, a gardé le silence sur cette décision, qui est de nature à compromettre le succès de son projet d'armée coloniale, projet d'ailleurs mal étudié.

500 millions pour la marine

Le Gaulois croit savoir que la proposition de M. Lockroy, déposée sur le bureau de la Chambre, portant ouverture au ministre de la marine d'un crédit de 500 millions, a reçu l'approbation du gouvernement.

M. Waldeck-Rousseau et le Figaro

Le Figaro ayant annoncé que c'était M. Waldeck-Rousseau en personne qui avait communiqué au Figaro le procès-verbal des perquisitions chez les Assommoirs, le Figaro dément formellement cette assertion, qui, dit-il, est de pure invention.

Les affaires Zola et Henry-Réinach

Paris, 17 décembre. — Nous avons hier montré, dit l'Echo de Paris, combien élastique est le rocher des affaires Zola et Henry-Réinach. On nous fait à juste titre, observer qu'en ce qui concerne la seconde, le scandale est encore plus grand. En effet, contre Zola, l'action publique était mise en mouvement par le parquet qui, dans une certaine mesure, restait maître de la suspension ou de la réouverture, au lieu que, contre Henry-Réinach, c'est à dire par un particulier qu'on dépeuple de son droit sans explication ni excuse. C'est un des coups les plus violents de l'arbitraire actuel; on empêche un citoyen qui fait un procès d'être jugé, par la raison qu'il est possible qu'un projet de loi soit voté: il n'y a plus qu'à tirer l'échelle. »

Le fisc et les congrégations

En vertu d'un jugement du tribunal de Quimper, rendu à la requête du directeur général de l'enregistrement, contre la congrégation des sœurs de l'Éducation perpétuelle du Saint-Sacrement, dont la maison mère est à Quimper, et contre un de leurs convents établi à Brest, M. Helly, huissier dans cette ville, a saisi au préjudice des religieuses trois terrains servant de jardins, qui sont venus à une prochaine audience du tribunal de Brest.

La consommation du tabac

L'année 1899 se distingue particulièrement au point de vue de la consommation du tabac. C'est l'année où l'on a constaté la plus forte consommation, en dépit des efforts et de la propagande de la société contre l'abus du tabac. Durant les onze mois écoulés de la présente année, la vente du tabac par la régie a produit la somme énorme de 376 millions, soit 17 millions de plus que les prévisions budgétaires, et près de 10 millions de plus que l'année dernière. Cela fait une moyenne de 31 millions par mois.

Il est certain que le mois de décembre ne sera pas inférieur à ce point de vue aux précédents; il y a même des raisons de croire qu'il donnera un produit supérieur; mais, même dans l'hypothèse de l'égalité de rendement, on voit que l'année 1899 donnera un total de 410 millions. C'est le chiffre le plus fort qui ait jamais été constaté jusqu'à présent.

Un grand incendie à Avranches

Avranches, 17 décembre. — Les bâtiments de l'ancien évêché d'Avranches, qui étaient occupés par le tribunal de première instance et le tribunal de commerce, ont été complètement détruits par un incendie, les dégâts sont considérables. On a pu préserver l'hôtel de la sous-préfecture, attenant aux bâtiments incendiés.

L'œuvre de la tempête

À Perpiignan, pendant la tempête de samedi, une partie de la gare et des tribunes de la société du concours hippique ont été démolies par le vent. Dans la banlieue de Perpiignan, l'ouragan a essaié ce matin, mais le froid est très vil. À Reims-sur-Mer, un wagon a été projeté hors des rails par le vent.

Une épidémie de grippe

Une épidémie de grippe, mande t-on de Brest, a éclaté dans les forts du goulet.

CHOSSES ET AUTRES

On demande à Toto de donner ses vieux jouets pour les écoliers des petits aveugles.

Toto, après réflexion :

— Qu'on leur donne mon polichinelle qui n'a plus de tête; puisqu'ils sont aveugles ils ne s'en apercevront pas!

— Je le sais.

— Et vous allez me l'apprendre?

— Non?

— Pourquoi?

— C'est le secret de la mort, et il n'est pas moins inviolable que celui de la confession.

— Même pour empêcher la honte injuste et le malheur inamovible d'écraser une famille?

— Même quand mes révélations devraient empêcher de tomber une tête innocente!... Le secret de la mort n'appartient qu'à la mort! N'insistez pas, mon enfant, vous le feriez en vain...

— Je n'insiste pas, monsieur l'abbé, mais peut-être vous croirez-vous le droit de me dire si vous avez en connaissance d'une visite faite à Marie Kernac, il y a six mois environ, par le comte de Lagardie...

— Le comte de Lagardie a en effet visité la sage-femme à cette époque... Je le connaissais... Je l'ai rencontré, et c'est par lui que j'ai su cette visite, dont il ne m'a point révélé le motif...

— Ainsi, ce motif vous est resté inconnu?

— Entièrement.

— La lettre adressée à M. Philippe de Kerven a-t-elle été envoyée longtemps après la mort de Marie Kernac?

— Quatre jours après cette mort.

— Le prêtre s'était levé.

— Permettez-moi d'abréger cet entretien, mon enfant, dit-il en désignant le modeste cartel accroché à la muraille. Hest l'heure où les devoirs de mon ministère m'appellent à l'église.

— C'est à moi de vous demander pardon, monsieur le curé, d'avoir abusé de vous si longtemps... dit Paul Giret.

Il ajouta en tirant de son portefeuille un billet de mille francs.

— M. le comte de Lussac vous prie de vouloir bien accepter ceci pour vos pauvres...

Entre plusieurs dans la salle des Pas-Perdus : — Et bien, qui vous avait accroché 50,000 francs, avez-vous aussi à le faire arrêter ? — L'affaire s'est arrangée : il a épousé sa fille.

UN SCANDALE

La conquête des pouvoirs publics par les révolutionnaires

Sous ce titre, la Liberté publie ces curieux renseignements qu'elle a obtenus de M. Waldeck-Rousseau : « Il se passe de drôles de choses au ministère du commerce ! M. Waldeck-Rousseau est-il au courant des faits et gestes de son collaborateur ? « Tout le monde sait combien le possession du portefeuille du commerce est convoité par les partis politiques : de lui, en effet, relève l'administration des postes et par celle-ci, on tient en main une armée de 60,000 agents, postiers, télégraphistes, facteurs, agents de toute espèce. Quel merveilleux levier aux mains des politiciens ! Quel excellent moyen d'influence électorale ! Or cette armée est aujourd'hui mobilisée au profit du parti de la Commune. »

Le règne du bon plaisir collectiviste

« Voici le tableau des nouvelles mesures qui fleurissent dans les bureaux de la rue Cadet : « Le favoritisme et le bon plaisir y règnent en maître; les nominations et les avancements du personnel cessent d'être donnés au mérite des candidats. L'avis des chefs hiérarchiques n'a plus aucune valeur; comptent seules les influences politiques, et lesquelques : « Deux puissances commandent à l'administration centrale des postes et télégraphes : la rue Cadet et la Bourse du Travail, la franc-maçonnerie et les syndicats révolutionnaires ! A ces maîtres hiérarchiques, qui ne tolèrent aucune résistance, M. Millerand n'a rien à opposer, il est leur serviteur obéissant, leur instrument zélé. »

Maître M. Mougeot !

« Jusqu'ici, il était d'usage que le ministre du commerce laissât à l'administration des postes une certaine autonomie; il n'intervenait que dans des très rares exceptions. Actuellement, tout cela est changé; ce pauvre M. Mougeot est assésé, et il va sans dire que, si les interventions des députés de cabinet parlementaire en quelque sorte, de son Excellence M. le ministre Millerand. « Le cabinet ministériel où règne l'ancien député communal Lavy, partant toutes les nominations, toutes les nominations, orange, verte, rouge suivant l'intérêt attribué par le ministre aux candidatures — accompagnant les lettres de recommandation, et si l'on veut dire que, si les interventions des députés persistent, toutes pour nulles et non avenues, on revanche elles des révolutionnaires obtiennent l'accueil le plus expressé. »

Anecdotes typiques

« On parle beaucoup en ce moment, rue de Grenelle, d'indignités qui jettent une singulière lumière sur l'esprit dans lequel opère S. M. le ministre. « Un fort mauvais agent, signalé par ses chefs comme indiscipliné et incapable, est nommé directeur d'un bureau, et, au bout de six heures, l'agent menace d'aller se adresser au comte Millerand. « La lettre qu'il adressa au ministre pour réclamer son intervention se terminait par ces mots : « Salut révolutionnaire ! »

« A cet appel impu, le ministre ne put résister; aussitôt il intervint auprès du sous-secrétaire d'Etat, M. Mougeot qui, lui-même, écrivit au ministre, l'agent ne fut pas revu, mais simplement démis. »

« Mais le plus joli de l'histoire, c'est que le cabinet du ministre laissa, par mégarde, traîner dans le dossier une note écrite de la main même de M. Millerand, exhortant les députés de son Indagateur; elle était ainsi conçue : « DÉMISSIONS MILITAIRES ! »

« Autre fait : récemment, plusieurs ouvriers mécaniciens duquel ils étaient membres, ont démissionné et demandé l'indemnité de la Bourse du Travail qui leur fut refusée par une démarche pressante auprès de l'auteur du programme de Saint-Mandé. Naturellement, les candidats révolutionnaires furent élus, et les démissionnaires furent élus. « Ces deux histoires, cueillies entre mille, montrent comment M. Millerand donne satisfaction aux appétits déchaînés, à la curée collectiviste. »

« Nous garantissons l'authenticité de tout ce qui précède. M. Waldeck-Rousseau daignera-t-il ouvrir une enquête ? Ou plutôt le peut-il et n'est-ce pas lui-même, comme M. Mougeot, passé au rang de subalterne de M. Millerand ? »

« En résumé, »

LES EXPERTISES LÉGALES EN DOUANE

D'après une circulaire de l'administration des douanes, l'acte conservatoire institué par les anciens règlements douaniers avait pour unique but de sauvegarder les droits et action de l'administration lorsque le service, élevant de simples doutes sur la fausseté d'une déclaration, se trouvait, par la même, dans l'obligation de subordonner la rédaction d'un procès-verbal régulier à un avis des experts légaux établissant définitivement l'infraction. C'est ainsi que les formules primitives de cet acte réservaient à la douane le droit d'opérer ultérieurement la saisie des marchandises en litige et provisoirement retenues par elle. Quant aux modèles adoptés plus tard, ils relatent simplement l'accord intervenu entre le service et le déclarant, relativement à la suspension de la vérification et au recours aux experts, et, finalement, constatent le prélèvement contradictoire d'échantillons. Or, cette dernière constatation est la seule nécessaire depuis que la Cour de cassation a décidé, conformément aux conclusions de l'administration et par application du décret-loi du 5 août 1810, que l'expertise constitue, en matière de douane, la suite légale et obligatoire de l'opération de visite.

Un simple acte de prélèvement d'échantillons, contenant offre de remise, sous caution, de la marchandise, devra, dès lors, être substitué à l'acte

conservatoire, devenu sans objet. Dressé en double exemplaire, il sera soumis au timbre de dimension et à l'enregistrement. Cette dernière formalité devra être remplie dans un délai de vingt jours. La taxe exigible de ce chef sera de 3 fr. 75 ou de 1 fr. 85, suivant que l'offre de remise aura été acceptée ou refusée.

Rien n'est changé d'ailleurs aux dispositions de la circulaire du 20 décembre 1890, no 2065, visant le cas où l'expertise est repoussée par le déclarant. Il reste enfin bien entendu que la remise de la marchandise sous caution peut toujours être faite par acte séparé.

Les mesures qui précèdent entreront en vigueur aussitôt que les nouvelles formules auront été mises à la disposition du service.

LES DÉSASTRES ANGLAIS

au Transvaal

SITUATION ET IMPRESSION

Londres, 17 décembre, 5 heures du soir. — Pendant la soirée, comme durant la journée d'hier, le revers subi par le généralissime Buller a fait l'objet exclusif de toutes les conversations, et personne ne contestait que la bataille de Tugela ne fut ni plus ni moins qu'un affreux désastre. On fait remarquer de plus que les trois brigades engagées étaient composées d'éléments de choix, qui comprenaient exclusivement des vétérans des guerres coloniales.

Dans ces conditions, on se demande avec épouvante ce que feront les troupes qu'on s'apprête à expédier en toute hâte, sous des instructions militaires, mal encadrées par un petit nombre d'officiers incapables, véritable bétail humain dont les fusils-bois auront raison sans difficultés.

Quoi qu'il en soit, l'émotion et la surprise ont été aussi vives dans le gouvernement que dans le public; on a relevé l'indication dans le caractère inopiné du conseil des ministres d'hier. Ce caractère est d'ailleurs bien établi par le fait de l'absence du ministre des colonies.

Par une ironie du destin, M. Chamberlain est allé recevoir à Dublin des honneurs en récompense de sa politique à l'heure même où des événements graves et successifs commencent à ouvrir les yeux de ses concitoyens.

Il faut noter, par ailleurs, que le collège de la Trinité, qui doit remettre le titre de docteur au général Buller, constitue à lui tout seul l'université de Dublin et qu'il n'y représente point du tout l'opinion publique en Irlande.

Pour la première fois peut-être depuis la déclaration de la guerre, un doute a envahi l'âme britannique, doute du résultat final, doute de la valeur des généraux, doute — qui sait ? — de la justice de la cause. L'opinion semble bien maintenant persécutée; que tous les efforts que pourra envoyer la Métropole ne suffiront pas à compenser les fautes du début.

On estime en effet que les Anglais n'ont pas été battus parce que leurs forces étaient insuffisantes, mais parce que, n'ayant pas eu un seul moment la vision des difficultés auxquelles ils allaient se heurter, ils n'ont pas préparé pour en venir à bout. Le mépris dans lequel ils tenaient leurs adversaires est la cause principale de leurs défaites.

Mais, pas plus aujourd'hui que lors du désastre de Nicholson's Neck, ou de la débâcle de Stormberg, il n'y a eu d'imprévisions, d'effortement, de panique. L'âme anglaise ignore les imprudences soudaines; la colère aussi bien que les souffrances étreintes de la terreur; elle est lente à s'émeouvoir.

La tempête populaire ne gronde pas encore, mais le vent qui doit la déchaîner se lève déjà à l'horizon et on est effrayé, dans l'espace de huit jours, de voir les distances qu'il a parcourues.

L'attitude des journaux anglais est aujourd'hui intéressante à noter. Les corymbes de la presse journal se répandent en accusations contre les généraux en charge, qu'ils accusent d'impéritie. Les quelques journaux radicaux auparavant opposés à la guerre demandent maintenant qu'elle soit poussée avec la dernière énergie et ajoutent que ce n'est pas, cette guerre finie, aux généraux qu'il demanderait des comptes, mais au gouvernement et à M. Chamberlain.

Écoutez plutôt : voici un journal qui s'appelle le Daily Mail, qui depuis tantôt un an, s'est chargé de répandre la bonne parole dans la masse du peuple. Eh bien, le Daily Mail déclarait hier que dans une seule journée il a reçu plus de quinze mille lettres de lecteurs blâmant tous la façon dont la guerre est conduite, critiquant pour la plupart la manière dont elle a été préparée, attaquant parfois certains ministres qui y président.

Voici d'autres journaux, défenseurs attitrés d'une guerre qu'ils ont voulu et à laquelle ils ont poussé, qui impriment en toutes lettres que depuis la grande révolte des Indes jamais l'Angleterre n'a eu à faire face à un danger si effroyable.

Voici maintenant encore : voici un des chefs du protestantisme anglais, le doyen de la cathédrale de Durban dans la lidde Écosse, a refusé publiquement d'adresser des prières à Dieu pour le succès des armes anglaises, parce que, dit-il, « la cause que ces armes défendent est une cause injuste. » Et voici un autre vieillard, le doyen de la cathédrale protestante de Westminster qui dit de rien d'autre que la plupart la manière dont elle a été préparée d'Angleterre, fait une prière « pour les Boers tombés victimes de leur devoir sur le champ de bataille. »

Enfin une protestation contre la guerre circule déjà dans le Royaume-Uni. Cinq cents mille signatures ont déjà été recueillies, parmi lesquelles celles du docteur Collins, ancien président du conseil du comté de Londres, des maires de plusieurs grandes villes industrielles,

de sir Herbert Spencer, de plusieurs évêques, de Grant Allen et de nombreux membres de clubs politiques. Chacun jour qui s'écoule voit désormais s'étendre une illusion, surgit une protestation, naît un mécontentement. L'encens qu'on brûlait il y a quelques semaines, devant certaines idoles, est déjà éteint; encore quelques semaines, et les idoles s'écrouleront dans la poussière. L'heure a sonné où le peuple anglais voit qu'il s'est trompé.

Et maintenant, comment tout cela finira-t-il ? En 1891, après la défaite de Mafeking, Gladstone ne s'obstina pas; il télégraphia au gouverneur du Cap : « Nous avions tort; négociez pour faire la paix. » Et la paix fut faite. Les choses ont changé depuis; les choses... et surtout les hommes au pouvoir. Et l'on ne peut guère s'attendre à ce que M. Chamberlain, l'auteur de tous ces désastres, ait le courage dont a fait preuve M. Gladstone en semblable occasion.

Le désastre de Colenso

Londres, 17 décembre. — Le War-Office communique une liste officielle des pertes du général Buller infligées à la bataille de Colenso. Les pertes s'élevaient au total de mille quatre-vingt-dix sept hommes et non onze cent cinquante. En voici la répartition :

Tués, 82; blessés, 667; manquants, 348. Total, 1097 hommes hors de combat.

Ces pertes en officiers se décomposent ainsi qu'il suit : tués, 6; blessés, 41; faits prisonniers, 15; manquants, 3. Total, 66.

Parmi les blessés se trouve le lieutenant-colonel Godolphin Brooke, commandant le régiment des Connaught Rangers. Cet officier avait déjà fait campagne en Afrique. Il avait été blessé à la bataille de Ulundi, contre les Zoulous. Il est âgé de cinquante ans et avait reçu tout récemment son brevet de colonel. On annonce que sa blessure est très grave.

Le capitaine Schofield, dont le général Buller avait signalé la brillante conduite pour la défense des canons pris par les Boers, est mort de ses blessures.

Londres, 17 décembre. — On confirme que la plupart des officiers des nouvelles positions boers établies au nord de Colenso, ont été tués. On cite le colonel Long qui commandait les trois batteries tombées aux mains de l'ennemi, et le colonel Hunt de l'artillerie de campagne.

D'autres pertes, un télégramme de source privée, annonce que le lieutenant Roberts, fils de lord Roberts, ancien commandant en chef des troupes anglaises dans l'Afghanistan, blessé sur le Tugela, serait dans un état désespéré.

Quant à l'opinion publique, elle se montre très inquiète sur l'action trop brèves brigades d'infanterie, soit douze mille hommes.

D'après la liste des tués et des blessés, on sait aussi que ces troupes se composent des unités suivantes : Le Royal Dublin Fusiliers, les Royals Kensington Fusiliers, qui ont particulièrement souffert, le régiment des Devonshires, le Border Regiment, les Connaught Rangers, les Royal Fusiliers, les brigades des régiments des Devonshires, les carabiniers du Natal, l'infanterie montée, l'East Surrey, etc.

Rappelons que le général Buller avait en son commandement ses ordres 30,000 hommes et 420 pièces d'artillerie. Mais ces forces doivent être séparées actuellement par les nécessités de la situation et par les dispositions prises pour le mouvement en avant arrêté évidemment aujourd'hui.

Sur la Modder-River

Londres, 17 décembre. — Le War-Office ne communique aucun détail sur la démonstration faite par lord Methuen pour reconstruire les nouvelles positions boers établies au nord de la Modder. On sait seulement que la fusillade ennemie a immédiatement arrêté le mouvement des Anglais, mais on ne croit pas qu'un combat ait été nettement engagé.

Des espions indigènes signalent une concentration de plusieurs milliers de Boers entre la Modder et l'Orange, ces chiffres doivent être un peu exagérés, mais les rapports établis de façon certaine que les Boers sont prêts à isoler le général Methuen.

Le plan boer consistait à diviser en tronçons les principales fractions de l'armée anglaise, qui se trouvant dans l'impossibilité de se prêter un mutuel appui, seraient défaites successivement.

On apprend que le corps du général Wainwright, le général Magersfontein, a été trouvé près d'une tranchée. Les Boers ont été frappés à la poitrine et à la cuisse. Après des tranchées boers le sol était littéralement jonché de cadavres de cavaliers.

A Mafeking

Prétoria, 14 décembre, via Laurence-Marquez, 15 décembre. — Une dépêche officielle du général Snyman annonce que les Anglais de Mafeking ont généralisé hier les farces boers, qui ont eu un tué et un blessé. Cette dépêche est ultérieure à celle signifiant le même engagement et qui disait : le combat continue.

D'autre part, le général Buller Schomann annonce qu'il a eu un petit engagement, mardi, près de la ferme de Gekker, où les Boers ont eu un tué et un blessé. Les provisions commencent à manquer à Mafeking et les réserves d'eau potable sont épuisées. Une vive commotion a pu se discerner de part et d'autre depuis huit jours.

Le dixième commando boer est en train d'attaquer la garnison anglaise de Kuruman au sud de Mafeking. La petite ville a été fortifiée et se défend de son mieux, mais les assaillants sont en force.

Le Conseil des ministres anglais

Londres, 17 décembre. — Le conseil d'hier a duré une heure environ. La plupart des ministres étant actuellement absents de Londres n'avaient pu répondre à la convocation de lord Salisbury. Étaient seuls présents, en dehors du premier ministre : M. Balfour, le duc de Devonshire, lord Lansdowne, ministre de la guerre, et M. Goschen, premier lord de la trésorerie.

M. Chamberlain était en route pour Dublin, où il doit être reçu demain docteur de l'Université. La délibération ministérielle a porté tout entière sur la situation militaire telle qu'elle se présente à la suite des derniers revers. Les ministres ont décidé de continuer la guerre à outrance, d'envoyer en Afrique une nouvelle division et huit batteries d'artillerie et de préparer une seconde escadre navale pour venir attaquer les bases boers. Les arrangements pourraient essayer de susciter à l'Angleterre à la faveur de ses défaites en Afrique.

Un nouveau conseil sera tenu mercredi dès le retour de lord de M. Chamberlain. Le général Wolsley, chef d'état-major de l'armée, a eu hier une longue conférence avec le ministre de la guerre, lord Lansdowne. Il a été décidé que les officiers qui ont été faits prisonniers par les gouvernements coloniaux de mettre des troupes

FEUILLETON DU 19 DÉCEMBRE 1899. — N° 188

LA MARCHANDE DE FLEURS

Par Xavier de Montépin

DEUXIÈME PARTIE

LA BELLE GABRIELLE

XLV

— Je le sais, mon père, et je le respecte, aussi ne s'agit-il point de la confession de Marie Kernac, mais de ses dernières volontés... Son repentir au moment suprême a dû la pousser à réparer bien des torts dans la mesure du possible... De votre réponse à une question que je vais vous adresser j'apprécierai sans doute la lumière... Avant de mourir la sage-femme a écrit plusieurs